

COMPTE RENDU

Réunion entre la Ville de Vincennes et les représentants des associations de parents d'élèves

Lundi 7 juillet 2026

CR par les parents élus de l'école Simone-Veil

Préambule

À la suite des événements survenus au sein de l'école maternelle Simone-Veil et des interrogations exprimées par de nombreuses familles, la Ville de Vincennes a organisé, le lundi 7 juillet 2026, une réunion d'information réunissant les représentants des associations de parents d'élèves de l'ensemble des écoles de la commune.

L'école Simone-Veil était représentée par deux élues de l'APE-SV et deux élues de la FCPE.

La réunion a été animée par **Madame Charlotte Libert, Maire de Vincennes**, qui a présenté les procédures mises en œuvre par la Ville et répondu aux questions des représentants des parents d'élèves. Les autres membres de la municipalité présents n'ont pas pris la parole.

Le présent document constitue une **synthèse réalisée conjointement par l'APE-SV et la FCPE**.

Il **ne s'agit pas d'un compte rendu officiel de la Ville de Vincennes**. Nous nous sommes attachés à retranscrire le plus fidèlement possible les échanges, les réponses apportées par Madame le Maire à nos questions ainsi que celles restant en suspens.

Notre rôle est de représenter les familles, de faire remonter leurs interrogations et de partager les informations obtenues. Nous ne sommes pas les porte-parole de la Ville et n'engageons pas notre responsabilité sur les propos tenus par la Ville lors de cette réunion.

Tout au long de cette réunion, notre objectif n'a pas été de remettre en cause l'enquête en cours ni les procédures légales applicables. Nos interventions ont principalement porté sur les sujets relevant de la responsabilité de la Ville : la communication avec les familles, l'organisation des accueils périscolaires, l'accompagnement des enfants et des personnels, des familles, ainsi que les pistes d'amélioration permettant de renforcer durablement la protection des enfants.

Les principaux enseignements de cette réunion

1. La Ville indique avoir appliqué les procédures prévues en cas de signalement.

Madame le Maire a présenté en détail les procédures de recrutement des animateurs, les contrôles réalisés avant leur prise de fonctions ainsi que les mesures mises en œuvre lorsqu'un signalement est porté à la connaissance de la Ville.

2. La mairie indique disposer d'informations limitées au sujet de l'enquête.

Selon Madame le Maire, la Ville n'a pas accès au dossier. Elle affirme ne connaître officiellement qu'une seule situation ayant donné lieu à un signalement et explique que les

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

services de police ainsi que le procureur du Val de Marne demandent à la Ville de faire preuve de la plus grande discrétion pendant toute la durée de l'enquête.

3. Les représentants de Simone-Veil ont insisté sur la nécessité d'une communication plus directe avec les familles.

Les échanges ont principalement porté sur la communication avec les parents, l'organisation des accueils de loisirs durant l'été (et à la rentrée) et les améliorations pouvant être mises en œuvre pour renforcer durablement la sécurité des enfants.

Ce que les représentants de l'école Simone-Veil ont souhaité porter pendant cette réunion

Les représentants de l'APE-SV et de la FCPE ont préparé cette réunion en recueillant les nombreuses interrogations des familles de l'école Simone-Veil.

Au cours des échanges, notre volonté n'a pas été de remettre en cause l'enquête ni de demander la communication d'éléments couverts par le secret de l'enquête.

Nos interventions se sont concentrées sur les sujets relevant directement de la responsabilité de la Ville, à savoir :

- **la communication avec les familles**, afin qu'elles disposent d'informations claires et puissent être rassurées ;
- **l'organisation des accueils périscolaires**, des centres de loisirs, mini-séjours et colonies pendant l'été et à la rentrée pour la prochaine année scolaire ;
- **l'accompagnement des enfants, des familles et des personnels municipaux ;**
- **les améliorations des procédures** afin de renforcer durablement la protection des enfants et la prévention notamment un accompagnement psychologique.

Notre objectif était de relayer les attentes exprimées par les familles, d'obtenir des réponses concrètes lorsque cela était possible et d'engager une réflexion commune sur les améliorations à mettre en œuvre.

Participants

Ville de Vincennes

- **Madame Libert**, Maire de Vincennes (présentation et réponses aux questions)
- **Madame Benyagoub** (Cheffe de cabinet)
- **Madame Bréon** (Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, des Familles et de la Parentalité)
- **Madame Beytout** (Directrice générale adjointe en charge de l'enfance jeunesse et de la vie sociale)
- **M. Leclerc** (Directeur sécurité et tranquillité publique)
- **Madame de Winter** (Directrice adjointe en charge du périscolaire, des séjours et de la jeunesse)

Ces personnes étaient présentes mais **Madame le Maire a été la seule à répondre aux questions.**

Représentants des parents d'élèves

Étaient présents les représentants des associations de parents d'élèves des différentes écoles de Vincennes.

Pour l'école Simone-Veil :

- 2 représentantes de l'APE-SV : Hélène et Pauline
- 2 représentantes de la FCPE : Caroline et Coralie

Déroulement de la réunion

La réunion s'est articulée autour de deux temps :

1. **Présentation par Madame le Maire** des procédures appliquées par la Ville en matière de recrutement des animateurs, de gestion des signalements et de communication. Point sur la situation actuelle et les actions de terrain à venir. Présentation d'outils pour dialoguer avec les enfants.
2. **Temps d'échanges** avec les représentants des associations de parents d'élèves, permettant d'aborder les nombreuses interrogations remontées par les familles.

Les procédures présentées par la Ville

1. Procédure de recrutement des animateurs

Madame le Maire a rappelé que les animateurs, qu'ils soient **titulaires ou vacataires**, sont soumis à plusieurs niveaux de contrôle avant leur recrutement.

Selon les explications apportées, cette procédure comprend notamment :

- la vérification des diplômes ;
- un entretien individuel de recrutement ;
- la consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- la consultation des fichiers nationaux des personnes interdites d'exercer auprès de mineurs ou visés par une plainte (fichier TAM)

Une fois recruté des contrôles réguliers et formations sont assurés :

- la signature d'une charte de l'animateur rappelant les comportements attendus et ceux proscrits ;
- des formations régulières tout au long de la carrière (obligatoires pour les directeurs et directeurs adjoints = **demande des parents de la rendre obligatoire pour tous les animateurs**)

Ces vérifications sont renouvelées chaque année, avant chaque période de vacances scolaires ainsi qu'avant chaque séjour de vacances.

Questions posées

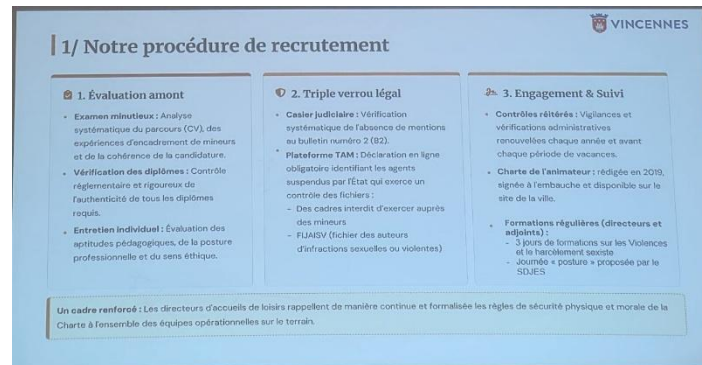
Nous avons demandé s'il existait un **fichier propre à la Ville de Vincennes** recensant les signalements concernant des animateurs.

Réponse de la Ville

Madame le Maire indique que :

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes École Simone-Veil - 7 juillet 2026

- les enquêtes en cours ou interdictions d'exercer (suite à une condamnation) figurent dans les fichiers nationaux ;
- les informations « enquêtes en cours » disparaissent en cas de non-lieu ou de relaxe ;
- la Ville dispose également d'un suivi interne concernant certaines situations ayant impliqué ses propres agents via la tenue d'un fichier.



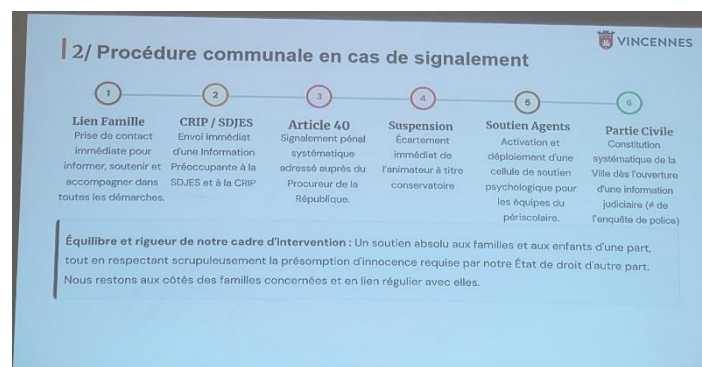
2. Procédure appliquée en cas de signalement

Madame le Maire a présenté la procédure suivie lorsqu'un signalement concernant un enfant est porté à la connaissance de la Ville.

Selon ses explications :

- la famille est contactée ;
- une information préoccupante est transmise à la CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département) ;
- un signalement est adressé au procureur de la République ;
- lorsqu'un agent peut être identifié, il est immédiatement écarté de ses fonctions à titre conservatoire.
- Déclaration via application TAM, "Téléprocédure d'Accueil de Mineurs".

Elle précise que si une **information judiciaire** est ouverte, la Ville se constitue systématiquement partie civile afin de pouvoir accéder au dossier judiciaire.



3. Communication pendant l'enquête

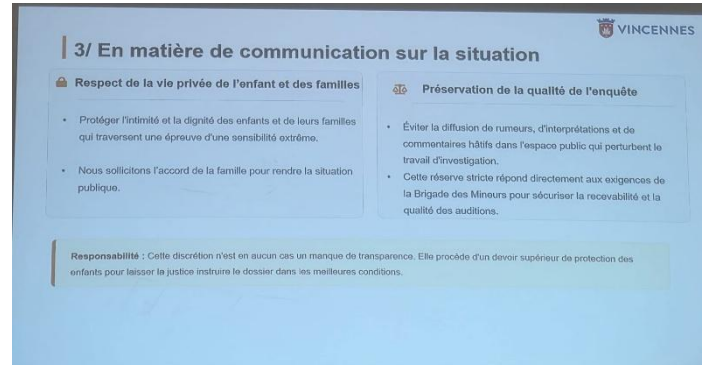
Madame le Maire explique que les services de police et le procureur demandent à la Ville de faire preuve de la plus grande discrétion pendant toute la durée de l'enquête préliminaire.

Selon les explications apportées :

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes École Simone-Veil - 7 juillet 2026

- cette discrétion vise à préserver les investigations ;
- elle permet notamment d'éviter que les témoignages des enfants soient influencés ou que certaines personnes modifient leur comportement.

Elle indique que cette consigne s'applique également à l'Éducation nationale.



Les questions portées par les représentants de Simone-Veil

Pour faciliter la lecture de ce document, les réponses apportées par la Ville sont accompagnées d'un indicateur permettant d'identifier, à l'issue de la réunion, si une réponse a été apportée, si le sujet nécessite encore un suivi ou s'il demeure sans réponse.

- Réponse apportée / engagement confirmé
- Réponse partielle ou engagement à suivre
- Question restant sans réponse à ce stade

1. Communication avec les familles

Il s'agit du sujet sur lequel nous avons le plus insisté.

Nous avons rappelé que les associations de parents d'élèves ne peuvent pas se substituer à la Ville pour répondre aux nombreuses interrogations des familles.

Nous avons demandé :

- l'organisation d'une réunion spécifique avec les parents de Simone-Veil ;
- une communication plus directe lorsque la situation devient publique ;
- une meilleure information des familles sans remettre en cause le secret de l'enquête.

Réponse de la Ville

Madame le Maire indique comprendre cette attente.

Elle précise toutefois qu'elle souhaite auparavant échanger avec le procureur afin de déterminer ce qui peut être communiqué sans compromettre l'enquête.

Elle ne ferme donc pas la porte à une réunion avec les parents de Simone-Veil, mais **aucune date n'a été annoncée** mais cela pourrait se tenir au plus tôt la semaine du 13/07. En revanche une réunion publique avec tous les parents intéressés n'est pas envisagée

État : ● En attente

2. Communication entre la Ville et l'Éducation nationale

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

Nous avons interrogé la mairie sur la circulation de l'information entre les services municipaux et l'Éducation nationale.

En particulier, nous avons souligné qu'aucune procédure formalisée ne semblait exister pour coordonner les informations entre la mairie, les directions d'école et l'Inspection de l'Éducation nationale.

Réponse de la Ville

Madame le Maire indique que les services échangent lorsqu'une situation le nécessite mais reconnaît qu'il n'existe pas aujourd'hui de procédure formalisée.

Proposition des associations

Nous avons proposé la création d'un processus clair de communication entre ces différents acteurs.

État : ● Proposition à approfondir

3. Situation des autres écoles

Nous avons demandé comment étaient prises en compte les écoles dans lesquelles l'animateur aurait pu intervenir.

Nous avons également demandé si les équipes concernées étaient informées.

Réponse de la Ville

Madame le Maire indique :

- que la Ville ne communique pas sur les autres établissements ;
- que les services enquêteurs disposent des plannings transmis par la mairie et identifient eux-mêmes les éventuelles autres situations ;
- que la mairie n'a pas connaissance des suites données dans les autres écoles.

Elle précise également qu'à sa connaissance, **une seule situation lui a été officiellement signalée.**

État : ● Aucune information complémentaire à ce stade

4. Organisation des accueils de loisirs pendant l'été et à la rentrée

Nous avons expliqué et insisté suite à nos diverses relances que les familles avaient besoin d'être rassurées sur l'organisation de l'accueil des loisirs des semaines à venir.

Nous avons notamment demandé :

- que les familles puissent identifier facilement les personnels présents via un organigramme avec prénom et éventuellement photo ;
- qu'au moins un animateur connu des enfants de Simone-Veil soit présent dans les équipes lors du déplacement du centre de loisirs à l'école du Nord pour les maternelles et l'école du Sud pour les élémentaires et dans la mesure du possible qu'il soit présente le matin à l'accueil ;
- que les changements d'équipes soient communiqués ;
- de savoir si les parents peuvent entrer dans les centres de loisirs

Réponse de la Ville

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

La mairie annonce plusieurs mesures :

- affichage d'un **organigramme** avec les membres de l'équipe de manière systématique à la rentrée dans toutes les écoles et dans un premier temps à partir de demain ou après-demain une photo de groupe des personnels du périscolaire – Temps de production des photos ;
- mise en place systématique du port d'un **badge comportant une photo et un prénom** pour chaque animateur ;
- organisation, à la rentrée, d'un temps de rencontre avec les animateurs titulaires de l'école et les parents pour présenter l'équipe.

Concernant l'entrée de parents, le plan Vigipirate étant toujours actif, celle-ci reste interdite.

Nous avons insisté sur la nécessité de disposer d'au moins une figure connue des enfants dans chaque équipe accueillant les élèves de Simone-Veil pendant l'été.

Madame le Maire indique avoir entendu cette requête et demande à ses services que pour l'accueil de loisirs de SV (et du Nord et du Sud lors du déplacement), un affichage soit fait, tous les lundis, pour donner la liste de l'équipe en place sur la semaine.

État : ● Engagements à suivre dans leur mise en œuvre

5. Adresse mail dédiée

Nous avons demandé si l'adresse questions-periscolaire@vincennes.fr resterait active a minima pendant toute la durée de cette situation. La création de cette adresse mail générique avait été suggérée par les associations de parents d'élèves SV à la mairie en date du 02/07/2026.

Réponse de la Ville

Madame le Maire confirme que cette adresse sera maintenue et consultée.

Nous invitons les familles à l'utiliser pour toute question directe qu'elle ne souhaiterait pas remonter aux parents d'élèves.

État : ● Réponse obtenue

6. Désinscription des centres de loisirs

Nous avons demandé si les familles de SV qui souhaiteraient retirer leur enfant des accueils de loisirs pourraient le faire sans difficulté particulière.

Réponse de la Ville

La mairie y répond favorablement et demande que les familles utilisent la procédure habituelle (« Mes démarches »).

Les situations seront examinées individuellement.

État : ● Réponse partielle

7. Accompagnement des familles et des personnels

Nous avons demandé quels dispositifs d'accompagnement étaient prévus :

- pour les enfants ;
- pour les parents ;

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

- pour les personnels municipaux (animateurs et ATSEM).

Réponse de la Ville

La mairie indique :

- qu'une cellule d'écoute est proposée aux agents municipaux qui en ressentent le besoin ;
- que les parents peuvent utiliser l'adresse mail dédiée afin d'être orientés vers les interlocuteurs adaptés.

À ce stade, aucune cellule d'écoute spécifique destinée aux parents n'a été annoncée. Les associations de parents d'élèves de SV ont demandé à ce que soient envoyé un message à tous les parents de la ville avec des ressources (bibliographie, noms d'association, site @ etc...) à disposition pour ouvrir le dialogue avec leurs enfants .

État : ● Réponse partielle

8. Renforcement des procédures de recrutement

Nous avons interrogé la Ville sur les pistes d'amélioration envisageables en matière de recrutement des personnels intervenant auprès des enfants. Nous avons notamment évoqué la possibilité de renforcer les procédures existantes, par exemple par le recours à des professionnels spécialisés (psychologues ou autres) afin d'apporter un regard complémentaire lors des recrutements.

Réponse de la Ville

Madame le Maire a rappelé que les procédures actuellement en place comportent déjà plusieurs niveaux de contrôle et a indiqué que les services en charge du recrutement disposent de l'expérience nécessaire pour identifier les profils adaptés à ces fonctions. Elle n'a pas annoncé d'évolution des modalités de recrutement à ce stade.

État : ● Aucune évolution annoncée à ce stade.

9. Réflexion sur les améliorations des organisations, des procédures et des aménagements

Nous avons proposé la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire associant la Ville, l'Éducation nationale et les représentants des parents d'élèves voir même des associations externes, dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), afin de mener une réflexion collective sur les améliorations susceptibles de renforcer la sécurité des enfants.

Ce groupe pourrait notamment travailler sur :

- les procédures de communication entre les différents acteurs ;
- les organisations périscolaires ;
- les actions de prévention et de sensibilisation ;
- les modalités d'identification des personnels ;
- les aménagements matériels des écoles lorsque ceux-ci peuvent contribuer à renforcer la sécurité des enfants.

À ce titre, nous avons notamment évoqué la possibilité d'étudier certains aménagements des sanitaires (par exemple la visibilité des espaces, les dispositifs de séparation ou d'autres

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

adaptations permettant de limiter les angles morts), parmi d'autres pistes qui pourraient être examinées collectivement.

Réponse de la Ville

Madame le Maire s'est déclarée favorable au principe d'une telle réflexion collective. Elle a indiqué que la question des aménagements des sanitaires avait déjà été évoquée lors de plusieurs Conseils d'école et qu'elle pouvait être étudiée dans ce cadre, sans qu'aucune décision n'ait été arrêtée à ce stade.

Elle s'est également montrée favorable au principe d'inscrire cette réflexion dans le cadre du PEDT, afin d'associer l'ensemble des acteurs concernés (Ville, Éducation nationale, équipes périscolaires, représentants des parents d'élèves et autres partenaires).

État : ● Accord de principe – modalités à définir.

10. Enquête administrative et retour d'expérience

Question des représentants (autre que SV)

La Ville a été interrogée sur la possibilité de conduire, en parallèle de l'enquête, une enquête administrative ou un audit interne visant à analyser le fonctionnement des services et à identifier d'éventuels dysfonctionnements organisationnels. L'objectif évoqué était de pouvoir tirer rapidement des enseignements sur les procédures internes, indépendamment des responsabilités pénales qui relèvent de l'autorité judiciaire.

Réponse de la Ville

Madame le Maire a indiqué qu'à ce stade, la Ville ne pouvait pas engager une telle démarche, dans la mesure où les faits ne sont pas encore établis. Selon elle, l'enquête en cours doit d'abord permettre de reconstituer la chronologie et d'établir la réalité des faits. Elle considère qu'une réflexion sur d'éventuels dysfonctionnements internes ou sur les améliorations à apporter ne pourra intervenir qu'une fois les conclusions de la procédure suffisamment avancées. Elle s'est en revanche déclarée favorable à un retour d'expérience permettant d'identifier les éventuels axes d'amélioration lorsque les éléments de l'enquête le permettront.

État : ● Retour d'expérience envisagé à l'issue de l'enquête – aucune enquête administrative annoncée à ce stade.

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

Engagements annoncés par la Ville

Au cours de cette réunion, plusieurs engagements ou orientations ont été annoncés par Madame le Maire.

Sujet	Réponse de la Ville	État
Organisation d'une réunion avec les familles de Simone-Veil	La Ville n'exclut pas cette possibilité mais souhaite auparavant échanger avec le procureur afin de déterminer ce qui peut être communiqué.	●
Organigramme des équipes	Affichage prévu avec les prénoms des intervenants et leur photographie.	●
Identification des animateurs	Mise en place d'un badge nominatif avec photographie pour tous les intervenants.	●
Présentation des équipes	Organisation à la rentrée d'un temps de rencontre entre les familles et les animateurs titulaires de l'école.	●
Adresse mail dédiée	Confirmation du maintien de l'adresse <i>questions-periscolaire@vincennes.fr</i> , qui restera active dans la durée.	●
Formation et information des parents	Organisation, dans le cadre de l'École des parents, d'un temps consacré à la protection de l'enfance et aux outils permettant d'aborder ces sujets avec les enfants.	●
Diffusion de ressources pédagogiques	Engagement à partager des supports et ressources destinés aux familles.	●
Groupe de travail	Accord de principe sur la création d'un groupe de travail associant la Ville, l'Éducation nationale et les représentants des parents afin d'améliorer les procédures. Probablement dans le cadre du PEDT	●

Situation actuelle & Actions de terrain à venir	
Dialogue direct constant Lien initial maintenu avec la famille concernée. Rencontre des parents demandeurs et des associations de parents d'élèves. Écoute dédiée Activation de l'adresse mail dédiée pour centraliser les échanges : <i>questions-periscolaire@vincennes.fr</i>. Visibilité accrue Affichage de l'organigramme nominatif complet à l'entrée de chaque école et port obligatoire du badge pour tous les agents dès que possible. Soutien interne Cellule psychologique proposée aux agents périscolaires de l'établissement concerné.	Information transparente 1 courrier général envoyé aux familles de la ville (Lettre des écoles du 02/07) + 2 mails de suivi ciblés aux parents de Simone Veil. L'École des Parents et conférences Organisation de conférences (ex : association e-enfance organisée à l'auditorium "enfants et écrans") et ateliers de l'École des parents. Diffusion de notre procédure Remise d'un document explicatif au format papier à l'ensemble des parents d'élèves de la collectivité dès la rentrée prochaine. Demande à l'EN (réajustement nommé, rencontre prochaine) de veiller à la réalisation effective du programme "Adapté à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité" ou appel à des associations (e-enfance, enfance et partage). A voir sur le temps périscolaire.

Questions restant en attente

À l'issue de cette réunion, plusieurs interrogations demeurent.

Communication avec les familles

- Une réunion spécifique avec les parents de l'école Simone-Veil sera-t-elle organisée ?
- Dans quelles conditions la Ville pourra-t-elle communiquer davantage tant que l'enquête est en cours ?

Organisation du périscolaire

- Comment sera garantie la présence d'au moins un référent connu des enfants dans les équipes accueillant les élèves de Simone-Veil pendant l'été ?
- Comment les familles seront-elles informées des changements d'organisation ou d'équipe intervenant en cours d'été ?

Coordination entre les institutions

- Un protocole de communication entre la Ville et l'Éducation nationale pourra-t-il être formalisé afin d'améliorer le partage d'informations dans ce type de situation ?

Accompagnement

- Une cellule d'écoute dédiée aux parents pourra-t-elle être mise en place ?
- Quel accompagnement sera proposé dans la durée aux personnels municipaux concernés ?

Retour d'expérience

- Quelles améliorations concrètes seront mises en œuvre à l'issue de cette situation ?
- Y a-t-il un audit interne envisagé ?
- Selon quelles modalités les représentants des parents seront-ils associés à cette réflexion ?

Les propositions portées par les représentants de Simone-Veil

Au-delà des réponses apportées pendant cette réunion, les représentants de l'APE-SV et de la FCPE ont souhaité porter plusieurs propositions visant à renforcer durablement la sécurité des enfants et la confiance des familles.

Parmi ces propositions figurent notamment :

- l'organisation d'une réunion d'information destinée aux familles de l'école Simone-Veil ;
- la mise en place d'un organigramme permanent à l'entrée des écoles permettant d'identifier facilement les équipes d'encadrement (la demande avait été formulée par les associations lors du dernier conseil d'école) ;
- l'information des familles lorsqu'un changement important intervient dans l'organisation ou dans les équipes ;
- la présence, autant que possible, d'au moins un animateur connu des enfants lors des accueils de loisirs et des regroupements estivaux ;

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes École Simone-Veil - 7 juillet 2026

- la création d'un groupe de travail réunissant la Ville, l'Éducation nationale et les représentants des parents afin d'améliorer les procédures existantes ;
- le renforcement des actions de prévention auprès des enfants, des familles et des personnels : intervention via des associations qui interviendrait sur le temps périscolaire et scolaire.

Ces propositions feront l'objet d'un suivi dans les prochains échanges avec la Ville.

Et maintenant ?

À l'issue de cette réunion, les associations APE-SV et FCPE poursuivront leurs échanges avec la Ville de Vincennes et les différents partenaires concernés afin d'obtenir des réponses aux questions restant en suspens et de suivre la mise en œuvre des engagements annoncés.

Nous invitons les familles :

- à utiliser l'adresse **questions-periscolaire@vincennes.fr** pour toute question relevant du périscolaire ;
- à continuer à nous faire remonter leurs interrogations, difficultés ou propositions afin que nous puissions les porter collectivement auprès de la Ville.

Informations complémentaires

À l'issue de la réunion, Madame le Maire a indiqué que le support de présentation utilisé lors de son intervention serait mis à disposition des représentants des parents d'élèves. À ce jour, les modalités de diffusion ainsi que le calendrier de cette mise à disposition ne nous ont pas été communiqués. Dès que ce document nous sera transmis, nous le partagerons avec les familles de l'école Simone-Veil, dans les conditions définies par la Ville.

Au cours de cette réunion, les représentants des autres associations de parents d'élèves de Vincennes ont également pris la parole. Leurs questions ont principalement porté sur les procédures de recrutement, les modalités de gestion des signalements, la communication avec les familles et les mesures de prévention. Ces interrogations recoupaient largement les questions d'intérêt général que nous avons préparées. En revanche, les sujets spécifiques à la situation de l'école Simone-Veil ont naturellement été portés par les représentants de notre école.

Ce document a été rédigé à destination des parents d'élèves de l'école Simone-Veil. Nous vous remercions de ne pas le diffuser en dehors de cette communauté sans l'accord préalable des associations APE-SV et FCPE.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des parents qui nous ont accordé leur confiance au cours de ces derniers jours.

Les nombreuses remontées des familles nous ont permis de porter collectivement leurs interrogations lors de cette réunion.

Nous continuerons à assurer notre rôle de représentants des parents d'élèves avec le même objectif : contribuer, aux côtés de l'ensemble des acteurs, à la protection des enfants, à

Compte rendu de la réunion avec la Ville de Vincennes
École Simone-Veil - 7 juillet 2026

l'amélioration du dialogue avec les familles et au renforcement de la confiance dans les dispositifs qui leur sont proposés.